

TARIFS JOURNALIERS AU 01/05/2021 DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT ET DE L'ACCUEIL DE JOUR

	LIEUX	TYPE D'HEBERGEMENT	TARIF JOURNALIER		
			Personne + 60 ans		Personne - 60 ans
			HEBERGEMENT	DEPENDANCE	HEBERGEMENT
USLD	LES MAISONNEES DE LUMIERE	PERMANENT	Chambre à 1 lit : 72,10 euros Chambres à 2 lits : 68,50 euros	Groupe I (GIR 1 et 2) : 28,50 euros Groupe II (GIR 3 et 4) : 18,07 euros Groupe III (GIR 5 et 6) : 7,68 euros ⁽¹⁾	98,17 euros
	LES MAISONNEES DE LUMIERE	PERMANENT	Chambre à 1 lit : 72,10 euros Chambres à 2 lits : 68,50 euros	Groupe I (GIR 1 et 2) : 22,08 euros Groupe II (GIR 3 et 4) : 14,01 euros Groupe III (GIR 5 et 6) : 5,93 euros ⁽¹⁾	81,43 euros
	LES ROSES ou LES TAMARIS	PERMANENT	T1 Bis : 61,83 euros Chambre à 1 lit : 58,88 euros Chambres à 2 lits : 55,94 euros	Groupe I (GIR 1 et 2) : 22,08 euros Groupe II (GIR 3 et 4) : 14,01 euros Groupe III (GIR 5 et 6) : 5,93 euros ⁽¹⁾	81,43 euros
	LES TAMARIS	TEMPORAIRE	Chambre à 1 lit : 65,57 euros Chambres à 2 lits : 62,29 euros	Groupe I (GIR 1 et 2) : 22,08 euros Groupe II (GIR 3 et 4) : 14,01 euros Groupe III (GIR 5 et 6) : 5,93 euros ⁽¹⁾	81,43 euros
	EHPAD	LES TAMARIS	ACCUEIL DE JOUR	Personne + 60 ans	
FORMULE D'ACCUEIL				DEPENDANCE	FORMULE D'ACCUEIL
Journée : 23,23 euros				Groupe I (GIR 1 et 2) : 8,83 euros Groupe II (GIR 3 et 4) : 5,60 euros Groupe III (GIR 5 et 6) : 2,37 euros ⁽¹⁾	Journée : 23,23 euros
Demi-journée (matin) : 12,99 euros Demi-journée (après-midi) : 10,24 euros				Groupe I (GIR 1 et 2) : 4,42 euros Groupe II (GIR 3 et 4) : 2,80 euros Groupe III (GIR 5 et 6) : 1,19 euros ⁽¹⁾	Demi-journée (matin) : 12,99 euros Demi-journée (après-midi) : 10,24 euros

Bureaux Hébergement

Horaire d'ouverture

Du lundi au vendredi
09h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Contacts

Hébergement temporaire

Mme CARTERON : 02.51.21.89.13.

Hébergement permanent

Mme VERTE : 02.51.21.89.11.

Facturation et Accueil de jour

Mme THOMAS : 02.51.21.89.15.

(1) En fonction de leur revenus personnels, les résidents peuvent être tenus d'acquitter une participation supérieure.

Absence du résident : un tarif réservation est acquitté par le résident qui s'absente de la structure mais qui néanmoins conserve le bénéfice de sa chambre.

Personne bénéficiant de l'Aide Sociale : Le tarif réservation est égal au tarif journalier minoré de 50% du forfait journalier dès le 3ème jour d'absence.

Personne ne bénéficiant pas de l'Aide Sociale : Le tarif réservation est égal au tarif journalier minoré de 100 % du forfait journalier dès le 3^{ème} jour d'absence.

*Au 1er Janvier 2018 le montant du forfait journalier est de 20 euros.

Protection juridique du Centre Hospitalier :

Le tarif journalier est majoré de 1,10 euros lorsque la personne bénéficie d'une protection juridique organisée par le Centre Hospitalier